

Tarascon : le comité de défense de la Sécu a saisi le sous-préfet

La mobilisation contre la fermeture de la CPAM à Tarascon ne faiblit pas

Depuis décembre 2014, depuis qu'ils ont appris qu'un plan de restructuration de la Sécu prévoyait la fermeture du bureau de Tarascon à la fin 2015, les salariés se mobilisent avec leurs syndicats CGT et FO pour que le directeur départemental de la CPAM fasse marche arrière. Ils ont su s'adjoindre le soutien d'une bonne partie de la population (la pétition a recueilli 10 000 signatures sur 60 000 administrés concernés), des deux députés, des conseils municipaux qui ont voté des motions contre cette fermeture d'un service public essentiel.

Hier matin, c'est le soutien de l'État que le comité de défense du centre de Sécurité sociale de Tarascon est venu chercher en manifestant devant la sous-préfecture d'Arles. Une quinzaine de personnes ont été reçues pendant près de deux heures par le chef de cabinet du sous-préfet. Ils tenaient à redire que l'État doit intervenir pour préserver l'assurance d'un service public égal partout sur le territoire. "Certes, nous ne sommes pas des fonctionnaires, mais les caisses primaires sont des organismes chargés d'une mission de service public. Le budget de la Sécu est déterminé par la loi de financement de la Sécu votée par les députés. L'organisation et les objectifs de la Sécu sont fixés par des conventions d'objectifs et de gestion (COG) négociées entre la Caisse nationale d'assurance-maladie



Hier matin, une délégation de salariés et d'élus a été reçue par le chef de cabinet du sous-préfet d'Arles.

/PHOTO O.L.

et le ministère de la Santé. Elle s'impose à toutes les CPAM. Y compris la CPAM 13. Si les CPAM représentent l'Assurance maladie localement, c'est bien le préfet qui représente l'État sur le territoire!"

Et de rappeler que la COG impose que l'Assurance Maladie conserve son maillage, que tous les assurés soient traités de la même

manière, que l'Assurance Maladie prenne en considération les zones à forte précarité, ce qui est le cas de Tarascon notamment.

"C'est au préfet d'exiger que la CPAM respecte ses engagements. Dans la République française, dont vous êtes le garant, Monsieur le Préfet, il ne peut y avoir de citoyens de deuxième catégorie."

Après ce premier rendez-vous en sous-préfecture, le comité de défense espère rencontrer très prochainement le sous-préfet. Lundi, le directeur de la CPAM 13, après six mois de silence, doit venir à Tarascon expliquer son projet. Une rencontre très attendue par les salariés et le comité de défense plus vigilant que jamais. **Olivier LEMIERRE**